



**PRÉFÈTE DU CHER**

Préfecture  
Direction des Collectivités Locales  
et des Affaires Financières  
Bureau des affaires financières  
et de l'intercommunalité

**ARRÊTÉ n° 2015-1-0950 du 18 septembre 2015  
modifiant la composition de la  
Commission Départementale de la Coopération Intercommunale**

---

La Préfète du Cher,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-43,

**VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

**VU** le décret n° 92-417 du 6 mai 1992 relatif à la commission départementale de la coopération intercommunale,

**VU** la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

**VU** le décret n° 2011-122 du 28 janvier 2011 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale,

**VU** la circulaire du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration du 4 février 2011,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2014-1-0738 du 28 juillet 2014 fixant la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale modifié par l'arrêté n°2015-1-0564 du 9 juin 2015,

**VU** la démission de Monsieur Jean-Claude SANDRIER, le 18 juin 2015, de son mandat de président de la communauté de communes Vierzon Sologne Berry tout en conservant son mandat de conseiller communautaire,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Cher,

**ARRÊTE**

**Article 1er** : l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n°2014-1-0738 du 28 juillet 2014 modifié, fixant la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale est modifié comme suit :

## **I – 16 représentants des communes répartis ainsi qu’il suit :**

### **a) 6 représentants du collège des communes les moins peuplées :**

- ◆ Mme Béatrice DAMADE, maire de Quantilly
- ◆ Mme Marylin BROSSAT, maire de Touchay
- ◆ M. Denys GODARD, maire de Saint-Laurent
- ◆ M. Pierre RABINEAU, maire de Villegenon
- ◆ M. Alain GOUGNOT, maire de Farges-en-Septaine
- ◆ M. Joël DRAULT, maire de Montigny

### **b) 5 représentants du collège des communes les plus peuplées :**

- ◆ M. Philippe MOUSNY, maire-adjoint de Bourges
- ◆ M. Nicolas SANSU, député-maire de Vierzon
- ◆ M. Thierry VINÇON, maire de Saint-Amand-Montrond
- ◆ M. Daniel BEZARD, maire de Saint-Doulchard
- ◆ M. Jean-Louis SALAK, maire de Mehun-sur-Yèvre

### **c) 5 représentants du collège des autres communes :**

- ◆ M. Michel AUTISSIER, conseiller municipal d’Aubigny-sur-Nère
- ◆ M. Laurent PABIOT, maire de Sancerre
- ◆ M. Louis COSYNS, maire de Dun-sur-Auron
- ◆ M. Jean-Pierre CHARLES, maire de Graçay
- ◆ M. Pascal MARGERIN, maire de Blancafort

## **II - 16 représentants du collège des EPCI à fiscalité propre :**

- ◆ M. Pierre-Etienne GOFFINET, Président de la communauté de communes de la Septaine
- ◆ M. Paul BERNARD, Président de la communauté de communes des Trois Provinces
- ◆ M. Olivier HURABIELLE, Président de la communauté de communes Portes du Berry entre Loire et Val d’Aubois
- ◆ M. Pascal BLANC, Président de la communauté d’Agglomération Bourges Plus
- ◆ M. Claude LELOUP, Président de la communauté de communes les Terroirs d’Angillon
- ◆ M. Jean-Claude BEGASSAT, Président de la communauté de communes Fercher Pays Florentais
- ◆ Mme Ghislaine JENNEAU, Présidente de la communauté de communes des Villages de la Forêt
- ◆ M. Daniel FOURRE, 1<sup>er</sup> vice-président de la communauté de communes Berry Grand Sud
- ◆ M. Rémy POINTEREAU, Président de la communauté de communes Vals de Cher et d’Arnon
- ◆ M. Denis MARDESSON, Président de la communauté de communes Sauldre et Sologne
- ◆ Mme Marie-Pierre RICHER, Présidente de la communauté de communes du Dunois
- ◆ M. Dominique BURLAUD, Président de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher
- ◆ Mme Anne PERONNET, Présidente de la communauté de communes Haut Berry Val de Loire
- ◆ M. Denis DURAND, Président de la communauté de communes du Pays de Nérondes
- ◆ **M. Jean Claude SANDRIER, membre délégué de la communauté de communes Vierzon Sologne Berry,**
- ◆ M. Bernard ROUSSEAU, Président de la communauté de communes des Terres Vives

### **III - 2 représentants du collège des syndicats mixtes et syndicats de communes :**

- ◆ M. François PILLET, Président du syndicat mixte de travaux pour l'amélioration de la qualité des eaux de distribution publique pour la région champagne berrichonne rive gauche du Cher (SMAERC)
- ◆ M. André DELAVault, Président du syndicat intercommunal d'Adduction d'Eau potable de Sancergues

### **IV - 4 représentants du Conseil Départemental :**

- ◆ M. Pascal AUPY, conseiller départemental du canton de Dun sur Auron
- ◆ Mme Sophie BERTRAND, conseillère départementale du canton de Mehun sur Yèvre
- ◆ M. Patrick BAGOT, conseiller départemental du canton de Sancerre
- ◆ M. Pascal MEREAU, conseiller départemental du canton d'Avord

### **V - 2 représentants du Conseil Régional :**

- ◆ M. Serge MECHIN, conseiller régional du Centre
- ◆ Mme Michelle RIVET, vice-présidente du Conseil Régional du Centre

**Article 2 :** Les autres articles sont sans changement.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la préfecture du Cher, le sous-préfet de l'arrondissement de Vierzon, la sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Amand-Montrond sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à chacun des membres de la commission et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La Préfète,

*signé Marie-Christine DOKHÉLAR*